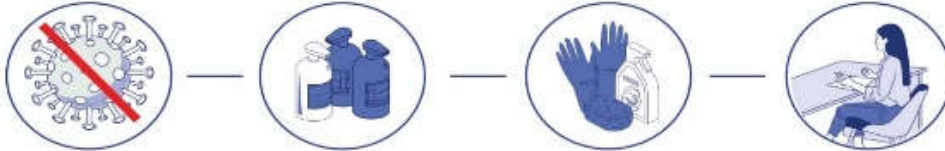


Afin de garantir la protection de tous, en application des mesures sanitaires mises en place par le Gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID-19, toute utilisation de la Salle Communale de Lemud est soumise à l'application du protocole sanitaire. L'utilisation des locaux engage les usagers à l'application des recommandations.

# PROTOCOLE SANITAIRE

## POUR L'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE DE LEMUD

COVID - 19



### I – Mesures barrières et de distanciation physique

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique ;
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
  - o Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
  - o Distance physique d'au moins 1 mètre (soit **4m<sup>2</sup> sans contact autour de chaque personne**) ; soit 38 personnes dans la salle
  - o Port de masque dans les espaces de circulation et dans les lieux clos en cas de difficultés à appliquer les mesures de distanciation physique ;
- **Aérer régulièrement** (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes
- **Eviter de porter des gants** : ils donnent un faux sentiment de protection.
- **Ne pas entrer dans les locaux en cas de symptômes évocateurs du COVID-19** (toux, difficultés respiratoires, etc.)

### II- Nettoyage et désinfection

- **Désinfection des surfaces et points de contact** (poignées de porte, interrupteurs, mobilier fréquemment utilisé, etc) : utiliser soit de l'eau de javel diluée (1 litre d'eau de javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide), soit un produit virucide répondant à la norme NF 14476 ou encore des lingettes désinfectantes actives contre les virus en référence à la norme NF 14476 à **chaque sortie des locaux**.
- **Désinfection des sanitaires à chaque sortie des locaux** (Utiliser un matériel différent pour les sanitaires et le produit adéquat laissé à disposition.)
- Les **lingettes** à usage unique doivent être **éliminées dans un sac en plastique étanche**, via la filière des ordures ménagères.
- En cas de présence d'une durée supérieure à 3 heures : procéder **plusieurs fois par jour au nettoyage-désinfection des surfaces** et des objets régulièrement touchés à l'aide de lingettes ou bandeaux nettoyant contenant un tensio-actif en portant une attention particulière aux surfaces en plastique et en acier.